



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Enquête publique

Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal

Réunion de présentation du dispositif d'enquête publique

Présentation générale

- Date de l'enquête publique unique :

Du mardi 3 septembre au vendredi 4 octobre 2019 inclus,

Commission d'enquête composée de 5 membres :

- Président : Mme Chantal CARNEL
- Membre 2 : Mr Jean-François BLOQUIAU
- Membre 3 : Mr Michel HOUDAIN
- Membre 4 : Mr Patrice GILLIO
- Membre 5 : Mr Dominique CORREIA

- Date attendue de remise du rapport et des conclusions : **4 novembre 2019 au plus tard ;**
- Date d'approbation au Conseil Métropolitain : **13 décembre 2019 ;**
- Entrée en vigueur : **1^{er} semestre 2020.**

Dispositif prévisionnel d'information au public

Affichage réglementaire :

- affiche A2 et arrêté d'ouverture d'enquête au tableau d'affichage de chaque commune y compris des communes des Weppes ;
- 10 affiches A2 supplémentaires distribuées à chacune des communes du territoire de la MEL pour affichage dans différents lieux publics y compris des communes des Weppes;
- publication dans 2 journaux locaux (La Voix du Nord et Nord Eclair) au moins 15 jours avant le démarrage de l'enquête (prévue le samedi 17 août et dans les 8 premiers jours de l'enquête (prévue le mardi 3 septembre) ;
- avis d'enquête au format panneau « de chantier » implanté dans différents lieux stratégiques du territoire de la MEL ;
- information sur le site de la MEL et sur le registre numérique.

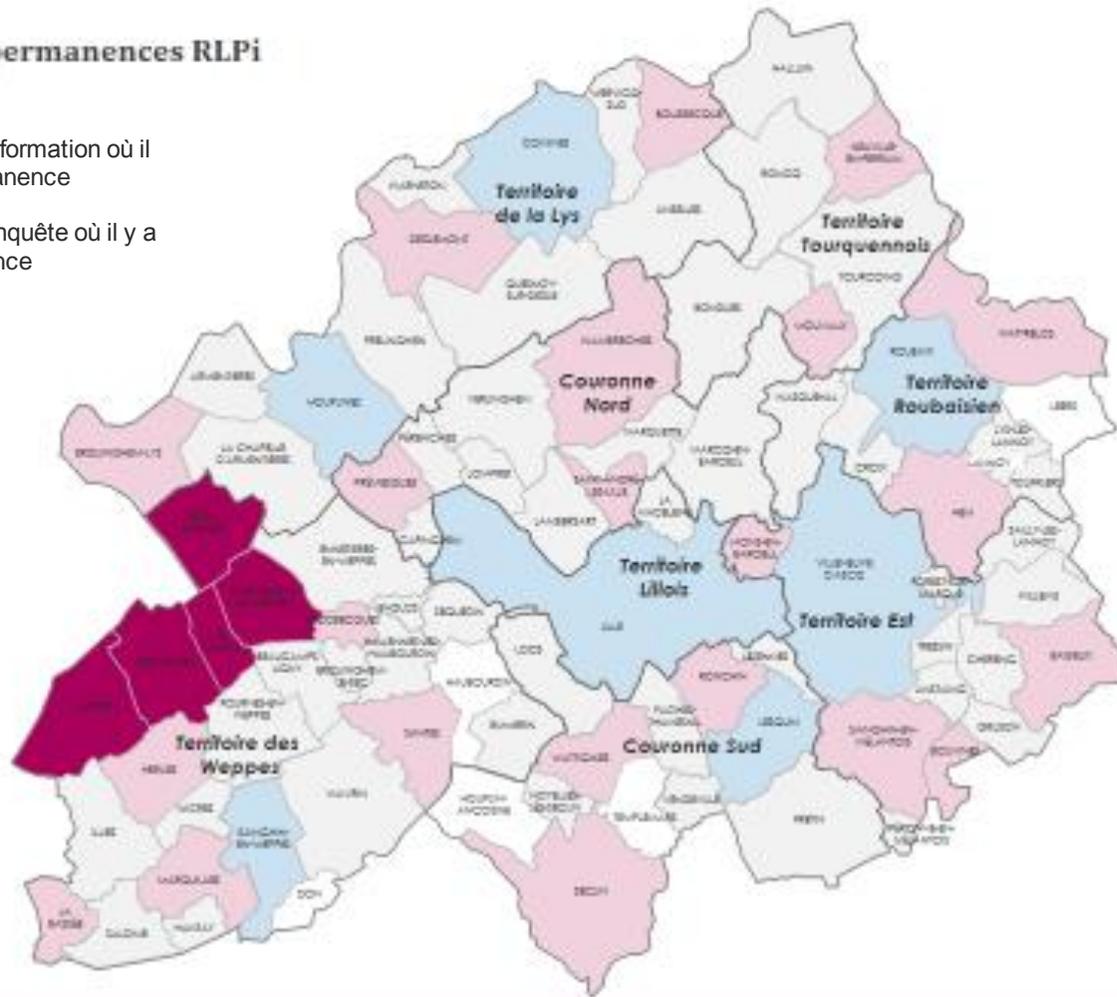
Dispositif de communication :

- distribution d'un fascicule « toutes boites » dans les 87 communes du territoire de la MEL fin août ;
- Publication réglementaire « en complément » dès mi juillet 2019 ;
- publicité dans La Voix du Nord et sur leur site internet ;
- Publicité sur les réseaux sociaux à partir du week-end du 29 et 30 juin 2019.

Carte des permanences RLPi

5 juin 2019

-  Lieux d'information où il y a permanence
-  Lieux d'enquête où il y a permanence



MEL MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Lieux d'enquête : Comines – Houplines – Lesquin – Lille - Roubaix – Sainghin-en-Weppes - Villeneuve d'ascq

Siège d'enquête : MEL

Permanences de la commission d'enquête

- 2 permanences dans les 7 communes « lieux d'enquête » ;
- 2 permanences à la MEL (siège d'enquête) ;
- 1 permanence dans chacune des 22 communes « lieux d'information » choisies de manière stratégique sur le territoire.

Soit 38 permanences au total.

Rappel :

Les permanences de la commission d'enquête ne sont pas exclusives à la commune : un habitant peut par exemple se rendre à une permanence localisée à Lille pour une problématique liée à la commune de Wicres.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RLPI

COMMUNES	DATES	HORAIRES
Baisieux	mercredi 25 septembre 2019	14h à 17h
Bousbecque	vendredi 20 septembre 2019	9h à 12h
Bouvines	mardi 1 octobre 2019	14h à 17h
Comines	mardi 17 septembre 2019	9h à 12h
Comines	mardi 1 octobre 2019	9h à 12h
Deûlémont	jeudi 26 septembre 2019	9h à 12h
Erquinghem-Lys	jeudi 5 septembre 2019	9h à 12h
Escobecques	jeudi 19 septembre 2019	14h à 17h
Hem	vendredi 6 septembre 2019	14h à 17h
Herlies	lundi 16 septembre 2019	9h à 12h
Houplines	lundi 9 septembre 2019	9h à 12h
Houplines	samedi 21 septembre 2019	9h à 12h
La Bassée	jeudi 12 septembre 2019	9h à 12h
Lesquin	jeudi 5 septembre 2019	14h à 17h
Lesquin	samedi 21 septembre 2019	9h à 12h
Lille	mercredi 11 septembre 2019	14h à 17h
Lille	mardi 24 septembre 2019	14h à 17h
Marquillies	mardi 10 septembre 2019	9h à 12h
Métropole européenne de Lille	mardi 3 septembre 2019	9h à 12h
Métropole européenne de Lille	vendredi 4 octobre 2019	14h à 17h
Mons-en-Baroeul	jeudi 26 septembre 2019	14h à 17h
Mouvaux	jeudi 3 octobre 2019	14h à 17h
Neuville-en-Ferrain	vendredi 20 septembre 2019	14h à 17h
Prémesques	mercredi 2 octobre 2019	9h à 12h
Ronchin	mardi 10 septembre 2019	14h à 17h
Roubaix	lundi 9 septembre 2019	14h à 17h
Roubaix	samedi 28 septembre 2019	9h à 12h
Sainghin-en-Mélantois	jeudi 19 septembre 2019	9h à 12h
Sainghin-en-Weppes	mercredi 25 septembre 2019	14h à 17h
Sainghin-en-Weppes	mercredi 2 octobre 2019	14h à 17h
Saint-André-Lez-Lille	lundi 30 septembre 2019	14h à 17h
Santes	vendredi 27 septembre 2019	9h à 12h
Seclin	samedi 28 septembre 2019	9h à 12h
Villeneuve d'ascq	samedi 7 septembre 2019	9h à 12h
Villeneuve d'ascq	mercredi 18 septembre 2019	14h à 17h
Wambrechies	vendredi 6 septembre 2019	9h à 12h
Wattignies	jeudi 12 septembre 2019	14h à 17h
Wattrelos	mercredi 4 septembre 2019	14h à 17h

Modalités de mise en œuvre de l'enquête publique

Description du dispositif mis à disposition du public

Mise à disposition dans les 7 communes « lieux d'enquête » et à la MEL « siège de l'enquête » :

- ✓ De l'intégralité du projet de RLPi ;
- ✓ D'un ordinateur portable avec lien sur le registre numérique ;
- ✓ D'un registre papier.

Mise à disposition dans les 80 autres communes « lieux d'information » :

- ✓ De sa propre carte communale accompagnée d'une notice explicative

PRÊT D'UN ORDINATEUR EN COMMUNE

Présentation par Ertan GOK- Chef de projet SI Métiers - INTEGRATION ET DEV.
APPLICATIF

La MEL met à disposition des communes un ordinateur portable dans lequel nous avons configuré un raccourci pour accéder au registre numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/RLPi-MEL>

Un usage adapté de cet ordinateur est de la responsabilité de la commune.

Le prêt de cet équipement est assujéti aux 2 conditions suivantes :

- la commune devra veiller à sa bonne utilisation et accompagner techniquement l'utilisateur le cas échéant,
- l'ordinateur devra être connecté au réseau internet de la commune.

Pour les communes « lieux d'enquête » :

Quoi dire ? Quoi faire?

- ✓ Mettre à disposition du public **l'ensemble des pièces mises à enquête publique, ainsi que le registre papier** dans un lieu **accessible** et **sécurisé** pour éviter toute disparition ;
- ✓ Mettre à disposition de la commission d'enquête **une salle fermée** aux dates et heures des permanences.

- **Dans l'hypothèse où le citoyen souhaite des informations complémentaires :**

- Le renvoyer sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/RLPi-MEL> où les documents sont intégralement disponibles en téléchargement ;
- Le renvoyer aux permanences du commissaire enquêteur.

Durant l'enquête publique, la commune n'a pas vocation à répondre au citoyen sur les questions de fond. C'est une prérogative exclusive de la commission d'enquête.



- **Si le citoyen souhaite contribuer à l'enquête publique :**

- ▶ L'inciter à contribuer via le registre dématérialisé disponible sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/RLPi-MEL> ;
- ▶ L'inciter à envoyer un courriel à l'adresse mail : **RLPi-MEL@mail.registre-numerique.fr** ;
- ▶ Contribution possible sur le registre papier ;
- ▶ Envoi d'un courrier à la MEL à l'attention de Mme la Présidente de la commission d'enquête.

Gestion des observations sur le registre papier

Les dispositions réglementaires relatives à l'enquête publique imposent au Maître d'Ouvrage de rendre consultables l'ensemble des observations du public **sur le site Internet** et au **siège de l'enquête** (MEL).

Pour ce faire, les observations du registre papier doivent être, chaque jour :

- horodatées,
- scannées à l'adresse suivante : **llemai@lillemetropole.fr**

Si le citoyen souhaite déposer un courrier d'observations:

/!\ L'ensemble des courriers doivent être joints et horodatés dans le registre papier, au titre d'une observation, et scannés à l'adresse mail ci-dessus.

Exemple

Contribution sur le
registre papier

Je suis contre ce projet, car je suis pour l'autre
projet

Signature

Le jour/mois/année

9/25

Exemple

Courrier déposé en
mairie à agraffer dans le
registre après l'avoir
scanné à la MEL

/

Je suis contre ce projet, car je suis pour l'autre
projet

Argumentaire Argumentaire Argumentaire
Argumentaire

Signature

Le jour/mois/année

Courrier reçu en mairie de Lille

Nombre de pages : X

9/25

Gestion des permanences du commissaire enquêteur

- ✓ Le commissaire enquêteur se voit confier une salle fermée pour la durée de sa permanence ;
- ✓ Un espace d'attente est à prévoir pour le public, en cas d'affluence.

Avez-vous des questions?

Contact

Laurence LEMAI – Métropole Européenne de Lille – Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires – Service Ingénierie Juridique des Territoires :

- ✓ Téléphone : 03-59-00-17-54
- ✓ Adresse mail : llemai@lillemetropole.fr



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr